AR Prefecture

063-216303099-20220930-2022_39-DE Reçu le 04/10/2022 Publié le 04/10/2022 République Française - Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 30 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Frédéric

CHAZELLE, Yvan CARRET, Gérard ROURE, Thibault CALMARD.

Absent (1): Sandrine HAUTEVILLE

Procuration (1): Sandrine HAUTEVILLE a donné procuration à Danièle HORTALA

Nombre de votants: 10

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA Date de la convocation : 23/09/2022

3 ▶ VENTE DE BOIS SECTIONNAL LA VALETTE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande formulée par les habitants du hameau de la Valette d'effectuer une coupe de bois de chauffage (coupe d'affouage) sur le sectionnal de la Valette pour leur consommation personnelle.

Le devis de coupe et de débardage étant supérieur à la trésorerie de la section de la Valette, il convient d'effectuer une vente de bois afin de reconstituer de la trésorerie.

Une proposition d'achat de bois a été présentée par la SARL BROUSSE-GERPHAGNON d'Usson-en-Forez. Cette proposition comprend la coupe en éclaircie d'un volume estimatif de 200 m³ à 23 € / m³.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ← charge M. Le Maire de signer la convention avec la SARL BROUSSE-GERPHAGNON
- ← donne tout pouvoir au Maire pour entreprendre toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire, Michel ROCHE